

ACTION URGENTE

UNE FEMME DETENUE ARBITRAIREMENT AVEC SON BEBE

Une femme ayant été maintenue en captivité par EI continue d'être détenue arbitrairement avec sa petite fille dans le Kurdistan irakien. Elle a été arrêtée le 25 octobre 2014.

Bassema Darwish Khidr Murad, femme yézidie âgée de 34 ans qui a été enlevée par le groupe armé se désignant sous le nom d'État islamique (EI), continue d'être arbitrairement détenue avec sa petite fille dans la prison pour femmes et pour mineurs d'Erbil, dans la région du Kurdistan irakien (KR-I). Elle a été arrêtée le 25 octobre 2014 dans la maison où elle avait été retenue en captivité, à Zummar, dans le nord-ouest du pays. Elle avait été enlevée par des combattants d'EI en même temps que son mari et 33 autres membres de sa famille, le 3 août 2014, alors que le groupe tentait de fuir la ville de Sinjar face à l'avancée des combattants d'EI, qui se sont finalement emparés de la ville. Bassema Darwish était enceinte quand elle a été enlevée par EI, et elle a donné naissance à sa fille pendant sa captivité.

Amnesty International est préoccupée par les informations signalant que Bassema Darwish a été maltraitée, notamment frappée avec des câbles durant sa détention à la Direction de la lutte contre le terrorisme du gouvernement du Kurdistan irakien.

Des proches de Bassema Darwish ont dit à Amnesty International qu'elle a comparu devant un juge en août 2016 au moins une fois sans un avocat, et qu'on l'a forcée à signer quatre documents écrits en kurde, sans qu'elle ait pu en comprendre le contenu. Depuis, les autorités ont désigné un avocat pour la défendre, mais l'ont empêchée de bénéficier de la possibilité de choisir l'avocat de son choix. Les avocats auxquels sa famille a fait appel, au cours des deux dernières semaines, ont tenté d'obtenir le droit de la défendre, mais ils se sont heurtés à toute une série d'obstacles administratifs. La dernière fois qu'un avocat a tenté d'obtenir la signature du juge d'instruction en charge du cas de Bassema Darwish, sa demande a été rejetée et on lui a apparemment dit qu'elle disposait déjà d'un avocat commis d'office et n'avait pas besoin d'une représentation supplémentaire.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en kurde, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités de remettre immédiatement en liberté Bassema Darwish ;
- demandez-leur d'abandonner les poursuites engagées contre elle, à moins qu'elle ne soit inculpée d'une infraction dûment reconnue par la loi, jugée devant un tribunal civil dans le cadre d'une procédure conforme aux normes d'équité des procès, et laissée en liberté jusqu'à ce qu'un tribunal civil statue sur le bien-fondé de toute charge retenue contre elle ;
- demandez-leur de veiller à ce qu'elle ait accès aux avocats de son choix et à ce qu'elle reçoive toute l'aide médicale et psychosociale et tous les conseils dont elle a besoin afin de surmonter l'épreuve de sa captivité ;
- demandez-leur enfin de mener une enquête indépendante, impartiale et exhaustive sur les informations signalant qu'elle a été soumise à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements à la Direction de la lutte contre le terrorisme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 NOVEMBRE 2016 À :

Président du GRK

Masoud Barzani

(Envoyez vos appels au représentant du GRK dans votre pays, en les adressant au président)

Kurdistan Region Presidency

Diwan P.O. BOX 60

Erbil, Irak

Twitter : @masoud_barzani

Formule d'appel : Your Excellency, /

Monsieur le Président,

Chef du gouvernement

Masrour Barzani

Kurdistan Region Security Council

Erbil, Irak

Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur,

Aux bons soins de : Dr Dindar Zebari
Head of the High Committee to Evaluate
and Respond to International Reports
Courriel : piris.alzibari@gmail.com

Copies à :

Juge

Bengeen Qasim Mohamed Kattany

Kurdistan Region Judicial Council

Erbil, Irak

Formule d'appel : Dear Sir, /

Monsieur,

Aux bons soins de : Dr Dindar Zebari
Head of the High Committee to Evaluate
and Respond to International Reports
Courriel : piris.alzibari@gmail.com

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 210/16. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE14/4831/2016/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UNE FEMME DETENUE ARBITRAIREMENT AVEC SON BEBE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Bassema Darwish Khidr Murad, femme yézidie de 34 ans mère de trois enfants et originaire du village de Babira, dans le gouvernorat de Ninewa, a été enlevée par des combattants du groupe armé qui s'est donné le nom d'État islamique (EI), en même temps que son mari et 33 autres membres de sa famille, le 3 août 2014, alors qu'ils tentaient de fuir la ville de Sinjar. À l'époque, elle était enceinte et elle a très vite été séparée de son mari. Les combattants d'EI ont systématiquement commis des crimes de droit international, notamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Des femmes et des filles yéziennes ont été retenues en esclavage sexuel, violées, tuées ou torturées. Certaines ont été forcées à regarder pendant qu'on tuait des hommes de leur famille, séparées de force de leurs enfants ou encore contraintes de se convertir à l'islam.

Selon des sources bien renseignées, Bassema Darwish a été arrêtée à la suite d'une opération militaire des forces armées peshmergas destinée à reprendre à EI la ville de Zummar. Elle a été ensuite transférée dans un centre de détention de la Direction de la lutte contre le terrorisme à Erbil, où elle a donné naissance à sa fille, Nour Hussein Haydar Khalifkou. Les autorités affirment que, lorsque les peshmergas sont entrés dans la maison où elle a été arrêtée, trois d'entre eux, dont un officier, ont été tués par des combattants d'EI qui s'y étaient cachés. Bassema Darwish est accusée d'être responsable de leur mort, en vertu de la Loi n° 3 de 2006 (Loi antiterroriste).

Selon la Direction de la lutte contre le terrorisme, Bassema Darwish s'était « radicalisée » et a piégé délibérément les peshmergas, et elle est donc responsable de leur mort. Lors d'une rencontre avec des chercheurs d'Amnesty International le 15 août, des représentants de la Direction de la lutte contre le terrorisme ont indiqué que les audiences de son procès n'étaient pas encore programmées. En réponse aux questions posées par Amnesty International au sujet de la détention de Bassema Darwish, la Haute Commission du Gouvernement régional du Kurdistan chargée d'étudier les rapports internationaux et d'y répondre a déclaré le 28 septembre que l'enquête la concernant était toujours en cours et qu'elle devait être transférée à une juridiction pénale. Des proches de Bassema Darwish ont dit à Amnesty International qu'elle avait comparu au moins une fois devant un juge en août, sans avocat, et qu'on l'avait forcée à signer quatre documents écrits en kurde, sans qu'elle ait pu en comprendre le contenu.

Il est difficile de savoir si elle a été officiellement inculpée ou non car les avocats qu'elle a choisis n'ont pas pu entrer en contact avec elle, et elle n'a pas été en mesure de lire les documents qu'elle a signés au tribunal.

Des chercheurs d'Amnesty International ont tenté de lui rendre visite en août 2016, mais ils se sont heurtés à un refus de la part de la Direction de la lutte contre le terrorisme du Gouvernement régional du Kurdistan, qui la détenait à l'époque.

Amnesty International a évoqué le cas de Bassema Darwish auprès des autorités à de multiples reprises, mais en vain, notamment tout récemment dans une lettre adressée le 26 août au président du Gouvernement régional du Kurdistan, Massoud Barzani.

Nom : Bassema Darwish Khidr Murad
Femme

Action complémentaire sur l'AU 210/16, MDE 14/4943/2016, 6 octobre 2016